

# MELODY RUN 2024

## Dimanche 15 septembre 2024 à FLERS (61)

### Règlement des épreuves

Toutes les épreuves sont ouvertes aux licencié(e)s FFA et Triathlon et aux non licencié(es)

#### **ARTICLE 1 : Programme et tarification**

Les épreuves de la MELODY RUN ainsi que la tarification sont reprises dans le tableau ci-dessous :

	Distances	Né(e) en	Tarif	Retrait dossards	Départ
<b>Course 1</b> Course à pied chronométrée	<b>15 Km</b> 3 boucles	2008 ou avant	<b>15 €</b>	Samedi 14 septembre 2024 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards Ou Dimanche 15 septembre 2024 de 8h00 à 9h30 au stand de retrait des dossards	<b>10h00</b>
	<b>Course 2</b> Course à pied chronométrée		<b>10 km</b> 2 boucles		
<b>Course 3</b> Course à pied chronométrée	<b>5 km</b> 1 boucle	2010 ou avant	<b>5 €</b>	Samedi 14 septembre 2024 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards  Dimanche 15 septembre 2024 de 8h00 à 11h00 au stand de retrait des dossards	<b>11h30</b>
<b>Melody rando</b> Randonnée pédestre	<b>5 km</b> 1 boucle	Ouvert à tous	<b>5 €</b>	Samedi 14 septembre 2024 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards  Dimanche 15 septembre 2024 de 8h00 à 11h00 au stand de retrait des dossards	<b>11h35</b> (juste après le départ de la course 3)
<b>Animation 1</b> Footing enfants	<b>1.5 km</b>	Participant seul : 2014 ou avant  Après 2014 : le participant devra être accompagné par un adulte sur tout le parcours	<b>2 €</b>	Samedi 14 septembre 2024 de 10h00 à 17h00 au stand de retrait des dossards  Dimanche 15 septembre 2024 de 8h00 à 11h45 au stand de retrait des dossards	<b>12h15</b>

Stand Retrait des dossards : Place Saint-Germain, 61100 FLERS

L'effectif maximal des concurrent(e)s est le suivant :

- Course 1 et 2, distance 10 km et 15 km **499**
- Course 3, distance 5 km **299**
- Melody Rando, distance 5 km **249**
- Animation 1, distance 1,5 km **249**

**Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces jauges d'inscriptions.**

## **ARTICLE 2 : Temps limite**

Les temps limites suivants seront mis en place par épreuve :

	<b>15 km</b> Départ à 10h00		<b>10 km</b> Départ à 10h00		<b>5 km</b> Départ à 11h30		<b>1,5 km</b> Départ à 12h15	
<b>Horaire</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Limite</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Limite</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Limite</b>	<b>1<sup>er</sup></b>	<b>Limite</b>
<b>Arrivée</b>	10h50	11h50	10h30	11h30	11h45	13h00	12h25	13h15
<b>Total</b>	<b>50 mn</b>	<b>1h50</b>	<b>30 mn</b>	<b>1h30</b>	<b>15 mn</b>	<b>1h30</b>	<b>10 mn</b>	<b>1h00 mn</b>

Au-delà du délai limite indiqué ci-dessus, le concurrent sera déclaré hors course. Sa sécurité ne sera plus assurée par l'organisateur. Si le(la) concurrent(e) est déclaré(e) hors course, il(elle) devra rendre son dossard à la voiture balai. Si, toutefois, il (elle) souhaite terminer son épreuve, ce sera à ses risques et périls. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident si le(la) concurrent(e) disqualifié(e) ne respecte pas sa mise hors course.

## **ARTICLE 3 : Inscriptions - Annulation – Remboursement**

### **Inscriptions**

Les inscriptions et le paiement des droits d'inscription se feront exclusivement en ligne sur le site : [KLIKEGO](http://KLIKEGO) pour l'ensemble des épreuves excepté pour la Melody Rando.

### **Courses 5, 10 et 15 km**

**Clôture des inscriptions avec cadeau garanti le 08/09/2024 à minuit. Après cette date il sera possible de s'inscrire jusqu'au 11/09/2024 avant minuit mais sans cadeau garanti.**

### **Animations 1,5 km**

**Tout accompagnateur d'un enfant doit également régler son inscription.**

**Clôture des inscriptions le 13/09/2024 à minuit**

**PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE POUR LES 5,10,15 et 1,5 km**

**POUR LA MELODY RANDO INSCRIPTIONS UNIQUEMENT SUR SITE**

### **Cadeaux**

Course 5 km	1 tour de cou
Course 10 km	1 t-shirt
Course 15 km	1 t-shirt
Animation 1.5 km	1 médaille
Melody Rando	1 tour de cou

Seuls les concurrents dont les dossiers enregistrés sont complets pourront participer aux épreuves. Aucun document ne sera accepté le jour de l'épreuve pour compléter un dossier incomplet.

La liste des inscrit(e)s mise à jour en temps réel est consultable sur le site [Klikego](http://Klikego). Après le 30/06/2024, l'inscription est ferme et définitive. **Elle ne peut pas être remboursée quel que soit le motif de la défection.** En cas d'impossibilité de participation à l'épreuve, le concurrent ne pourra pas céder son dossard à un autre concurrent pour quelque motif que ce soit. **Toute personne rétrocédant son dossard sera disqualifiée** et reconnue responsable en cas d'accident.

### **Force majeure :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle de conditions climatiques, de problèmes sanitaires ou de toute autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur notamment mettant en danger la sécurité

des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de neutraliser une ou plusieurs épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les documents suivants devront être présentés pour obtenir le dossard : pièce d'identité du participant

**Documents à fournir lors de l'inscription en ligne :**

Pour les courses 15 km, 10km et 5km, les participants devront **obligatoirement** fournir lors de leur inscription sur le site klikego :

**Soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition.**

**Soit une licence de la FFA en cours de validité à la date de la compétition.**

**Soit une licence de la FFTRI en cours de validité à la date de la compétition**

**Soit une attestation de moins de 3 mois de suivi du Parcours Prévention Santé (à suivre sur le site : <https://pps.athle.fr>)**

**Remarque pour l'animation 1,5 km et Melody Rando:**

Cette animation n'est pas une compétition mais une épreuve sans classement avec dossard pour l'identification. Le certificat médical n'est pas obligatoire. L'autorisation parentale reste obligatoire pour les mineurs. **Pendant l'animation 1 (1,5km) et pour les enfants nés après le 01/01/2014, les enfants devront être accompagnés d'une personne majeure qui devra rester auprès de l'enfant pendant toute la durée de l'animation. Cette personne devra être inscrite préalablement à la même épreuve.**

L'utilisation des bâtons de marche n'est pas autorisée. Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours. Pas de limite d'âge pour la Melody Rando.

**Les concurrents devront prévoir des épingles pour attacher leur dossard.**

**Remarque pour les coureurs étrangers :**

L'obligation de présenter une licence en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication ou une attestation Parcours Prévention Santé s'applique également à tous les coureurs étrangers, y compris ceux engagés par un représentant d'athlète agréé par la fédération nationale concernée. Le certificat médical doit être rédigé en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française s'il est rédigé dans une autre langue).

**ARTICLE 4 : Déroulement des épreuves - Accompagnement**

**Déroulement des épreuves**

L'accueil des participants se fera sur la place Saint Germain de Flers. Les circuits sont consultables sur la page facebook de la Melody Run.

Le départ est fixé Place St germain à Flers. Sur les épreuves chronométrées, le dossard du coureur devra être visible et lisible sous peine de disqualification.

L'organisateur a la possibilité, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours, partiellement ou totalement, au dernier moment, même si les concurrents n'ont pu en être avertis auparavant.

Tout concurrent devra adhérer et se conformer, sous peine de sanctions aux règles de course ainsi qu'aux instructions émises lors de l'exposé d'avant course ou lors de l'épreuve par l'organisation et l'équipe médicale.

Toute personne ne remplissant pas les conditions requises par le règlement et/ou n'ayant pas obtenu de dossard ne pourra pas prendre le départ. **Les concurrents sans dossard ne seront pas autorisés sur le circuit.**

**Chronométrage**

Le chronométrage sera assuré par un prestataire pour le 5,10 km et 15km à l'aide d'une puce électronique collée au dossard.

**Marquage au sol**

Un marquage au sol indiquera le nombre de km parcourus.

**Accompagnement**

Il est interdit au (à la) concurrent(e) d'être accompagné(e) sur le parcours par une personne sans dossard ou un animal sous peine de disqualification.

**ARTICLE 5 : Ravitaillement sur les épreuves**

Pour les courses 1 et 2 un ravitaillement sera disponible au 5 km, 10km. Il sera composé de liquide et de solide.

A l'arrivée, pour toutes les courses et animations, les concurrents auront la possibilité de se restaurer autour d'un buffet liquide et solide sucré.

**Remarque** : L'aire d'arrivée est réservée **exclusivement** aux concurrents. Les ami(e)s et les membres de la famille des concurrent(e)s ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'aire d'arrivée.

### **ARTICLE 6 : Sécurité – Assistance médicale – Matériel**

L'organisation prendra toutes les mesures nécessaires afin que les épreuves se déroulent en sécurité maximum.

Une équipe médicale d'intervention rapide sera présente sur le site et sur le parcours pédestre. Elle sera constituée d'une équipe de secouristes et d'un médecin qui aura toute autorité pour arrêter tout concurrent semblant être en difficulté.

En cas d'accident, les participants autorisent la prise en charge médicale pour tout incident survenant pendant la manifestation afin de bénéficier le plus rapidement possible de soins appropriés et autorisent le transport au Centre hospitalier le plus proche si nécessaire.

### **ARTICLE 7 : Assurances**

Un (une) concurrent(e) licencié(e) bénéficie, par sa licence, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par sa fédération affinitaire.

Le(la) concurrent(e) non licencié(e) doit s'assurer lui-même auprès d'une assurance de son choix.

L'organisation décline toute responsabilité d'accident corporel ou matériel ou de défaillance dû à un mauvais état de santé ou au non-respect des consignes de l'organisation.

### **ARTICLE 8 : Droit à l'image**

Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation aux épreuves de la MELODY RUN. Cette utilisation peut se faire sur tous types de supports, y compris des documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette journée et pour les projections éventuelles..

**Les caméras personnelles (Go-pro ou autres) sont strictement interdites pendant les épreuves.**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.

### **ARTICLE 9 : Classements – Récompenses**

Le classement est effectué à l'aide de la puce portée par le concurrent. Les résultats officiels seront affichés après l'arrivée des derniers concurrents et disponibles sur le site de Klikego.

Les résultats disponibles immédiatement après la course pourront être corrigés en fonction des éventuellement anomalies constatées après course.

La remise des récompenses s'effectuera sur le car podium à partir de 12h30. Les primes relatives au classement scratch sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Distances	10 km		5 km	
	Homme	Femme	Homme	Femme
1 <sup>er</sup>	80 €	80 €	40 €	40 €
2 <sup>ème</sup>	60 €	60 €	30 €	30 €
3 <sup>ème</sup>	40 €	40 €	20 €	20 €
Distances	15km			
Scratch	Homme	Femme		
1er	80 €	80 €		
2 <sup>ème</sup>	60 €	60 €		
3 <sup>ème</sup>	40 €	40 €		

Il ne sera possible de s'inscrire qu'à une seule course soit le 5, 10km ou 15 km.

Sur la course de 10 km : organisation d'un challenge entreprises ou associations par inscriptions d'équipes mixtes composées de 2 femmes et de 2 hommes. L'équipe la plus rapide au cumul des 4 temps de ses membres sera récompensée.

Sur le 15 km et le 10 km, les premiers des catégories séniors (séniors + M0), Vétérans 1 (M1 et M2), Vétérans 2 (M3 et M4), Vétérans 3(M5 et M6) et Vétérans 4 (M7 et M8) hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'un lot.

Sur le 15 km et le 10 km les premiers des catégories cadets et juniors hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'un lot et d'une médaille.

Sur le 15 km et le 10 km le deuxième et le troisième des catégories cadets et juniors hommes et femmes seront récompensé(e)s par la remise d'une médaille.

Dans un cadre de respect des élus locaux, bénévoles et sponsors, seuls les concurrents présents à la remise de prix pourront prétendre aux récompenses. Les primes sont versées uniquement par chèque au nom du concurrent présent.

Il n'y aura pas de cumul des récompenses

En cas de contrôle anti-dopage le jour de la course, les primes ne seront attribuées qu'après que l'organisateur aura eu connaissance des résultats. La présence au podium reste toutefois obligatoire pour prétendre à l'envoi du chèque.

Il n'y a pas de classement ni sur l'animation 1 de 1,5 km ni sur la Melody Rando

#### **ARTICLE 10 : Abandon**

Les concurrent(e)s qui abandonneront devront remettre leur dossard au véhicule balai qui constatera l'abandon.

#### **ARTICLE 11 : Contrôle anti-dopage**

Des contrôles antidopage peuvent être éventuellement effectués sur les concurrents désignés par le médecin habilité par le ministère de la Jeunesse et Sports. Tous les concurrents peuvent faire l'objet de tests avant et après la course. En s'inscrivant à la MELODY RUN, le concurrent accepte d'être soumis à tous ces tests et de respecter les pénalités associées à ces règles anti-dopage. Chaque concurrent(e) est prié(e) de ne pas quitter le site sans s'être renseigné de la possibilité d'un contrôle le (la) concernant.

#### **ARTICLE 12 : Publicité - Prosélytisme**

Toute publicité quel que soit le but ou tout prosélytisme quel que soit le motif est strictement interdit sur le site sauf si une convention spécifique a été préalablement passée avec l'organisateur.

#### **ARTICLE 13 :**

Le règlement de la Melodyrun pourra être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des protocoles en vigueur.

#### **ARTICLE 14 :**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.